

POUR TOUTE INFORMATION,
N'HÉSITÉZ PAS À CONTACTER :

CITĒMĒTRIE

Cabinet choisi par la Ville de Coulommiers
pour vous accompagner dans votre projet et solliciter
les aides auxquelles vous pouvez être éligibles.

☎ 01 53 91 03 02

© opahrucoeurcoulommiers@citemetrie.fr

Permanences aux bureaux des services techniques
de la Ville au 17 Boulevard de la Marne :

Les mercredis après-midi, en libre accès, de 14h à 17h
Les vendredis matins, sur rendez-vous

LA VILLE DE COULOMMIERS
VOUS AIDE À RÉHABILITER
VOS LOGEMENTS



PROPRIÉTAIRES EN CŒUR DE VILLE DE COULOMMIERS,
RÉNOVEZ VOTRE HABITAT !

UNE OPÉRATION POUR AMÉLIORER L'HABITAT EN COEUR DE VILLE



Depuis le 21 mars 2023, la Ville a lancé, pour 5 ans, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU), outil pour réhabiliter le patrimoine bâti et améliorer le confort des logements.

L'OPAH permet aux propriétaires, occupants ou bailleurs d'un logement datant de plus de 15 ans, situé en centre ancien, de bénéficier de subventions et d'un accompagnement gratuit pour réhabiliter leur logement, sous certaines conditions.

Elle répond à plusieurs objectifs :

- Réduire le nombre de logements vacants, pour accueillir de nouvelles familles dans le centre-ville commerçant,
- Rénover les logements dégradés,
- Valoriser le patrimoine bâti, qui participe à l'attractivité du cœur de ville,
- Favoriser la rénovation énergétique des logements,
- Adapter les logements pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.

La Ville met à votre disposition un professionnel qualifié, CitéMétairie, pour vous conseiller et vous accompagner gratuitement dans l'élaboration de votre programme de travaux et le montage de votre dossier de demande de subventions.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE L'OPAH-RU ? *

- Vous recevez une assistance neutre et gratuite dans toutes vos démarches techniques et administratives liées à vos demandes de subventions,
- Vous bénéficiez d'aides financières exceptionnelles de la ville et de l'Anah pouvant aller jusqu'à 90% du montant des travaux.

* Sous certaines conditions

QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

- **Travaux d'amélioration énergétiques d'ampleur comprenant :** isolation des murs, toiture, plancher, menuiseries, chauffage et eau chaude sanitaire, ventilation. L'entreprise sélectionnée devra être RGE (Reconnue Garante de l'Environnement)
- **Travaux d'adaptation du domicile pour les personnes âgées ou en situation de handicap :** remplacement d'une baignoire par une double à l'italienne, rampe d'accès, monte escalier, aménagements extérieurs, volets roulants électriques...
- **Travaux de rénovation de logements dégradés :** travaux sur le gros œuvre (charpente, murs porteurs...), second œuvre, travaux d'économie d'énergie...
- **Travaux de ravalement des façades** sur les immeubles du cœur de ville.

QUI EST CONCERNÉ ?

- **Les propriétaires occupants**
- **Les propriétaires bailleurs**
- **Les syndicats de copropriétaires**
- **Les locataires** (sous certaines conditions)



PÉRIMÈTRE

Coeur de Ville de Coulommiers

IMPORTANT

Il est impératif de ne pas débuter les travaux avant d'avoir contacté l'opérateur CitéMétairie et obtenu validation de la demande.

Les subventions sont soumises à des conditions d'attribution techniques et financières.